

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BAINS**

Séance du 18 mai 2026

Nombre de membres :

Afférents au CM : 15
En exercice : 15
Présents : 15
Procurations : 0
Absents : 0
Votants : 15

Date de la convocation
Le 13 mai 2026

Date d'affichage
Le 20 mai 2026

Le 18 mai 2026 à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain ROBERT, Maire.

Présents : Ms - Mmes : Alain ROBERT - Roselyne BRIVES - Michel MARTIN - Céline GIRE - Christian SABY - Marie-France RAUST - Patrice BOIT - Karine BÉAL SUC - Séverine BOUQUET - Vincent ROCHE - Carine CHACORNAC - Barbara DA SILVA - Kévin PÉLISSE - Johan BRÉDOIRE - Christophe AUBRY.

Représenté : /

Absents : /

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination de secrétaires pris au sein du Conseil.

Mme Céline GIRE et Mme Séverine BOUQUET ont été désignées pour remplir ces fonctions qu'elles ont acceptées.

Objet de la délibération

**Approbation
du Procès-Verbal
du 27/04/2026**

Monsieur Alain ROBERT, Maire, demande aux membres du Conseil présents, s'ils ont bien lu le Procès-Verbal de la séance du 27/04/2026 qui leur a été transmis par mail avec la convocation de ce conseil.

Il demande si ce procès-verbal appelle des observations et le met aux voix par vote à main levée.

Le Conseil Municipal approuve le Procès-Verbal de la séance du conseil municipal soit du 27/04/2026.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture le 20 mai 2026
Et publication ou notification
Du 20 mai 2026

VOTE		
Nombre de votants	15	
Nombre de suffrages exprimés	15	
POUR	15	
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	

Le Maire,
Alain ROBERT.

Les secrétaires,
Céline GIRE et Séverine BOUQUET.



AR Prefecture

043-214300188-20260518-37_2026-DE
Reçu le 20/05/2026

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BAINS

Séance du 18 mai 2026

Nombre de membres :

Afférents au CM : 15
En exercice : 15
Présents : 15
Procurations : 0
Absents : 0
Votants : 15

Date de la convocation
Le 13 mai 2026

Date d'affichage
Le 20 mai 2026

Le 18 mai 2026 à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain ROBERT, Maire.

Présents : Ms - Mmes : Alain ROBERT - Roselyne BRIVES - Michel MARTIN - Céline GIRE - Christian SABY - Marie-France RAUST - Patrice BOIT - Karine BÉAL SUC - Séverine BOUQUET - Vincent ROCHE - Carine CHACORNAC - Barbara DA SILVA - Kévin PÉLISSE - Johan BRÉDOIRE - Christophe AUBRY.

Représenté : /

Absents : /

Secrétaires : Mmes Céline GIRE - Séverine BOUQUET.

Suite à l'appel d'offres lancé pour les travaux de la construction de la maison de santé, diverses entreprises ont répondu.

Après analyse des propositions, la commission de travail concernant les appels d'offres dans le cadre de la consultation en procédure adaptée, réunie le 05 mai 2026 a retenu :

Objet de la délibération

**Maison de santé :
Choix des entreprises**

Lot N°01 TERRASSEMENT - VRD

EYRAUD et fils : 76.018,60 € HT

Lot N°02 MACONNERIE

BERARD : 51.510,86 € HT

Lot N°03 CHARPENTE BOIS - COUVERTURE - FACADE

GUILHOT : 145.861,08 € HT

Lot N°05 PLATRERIE PEINTURE

BATI & DECO : 81.914,56 € HT

Lot N°06 MENUISERIE INTERIEURE

FORISSIER Menuiserie : 23.541,63 € HT

Lot N°07 MOBILIER

PARRIN : 20.895,00 € HT

Lot N°08 CHAPE

SATIBAT : 18.407,31 € HT

Lot N°09 SOLS - FAIENCE

GIMBERT : 15.110,20 € HT

Lot N°12 ESPACE VERT ET PLANTATIONS

BEE Paysage : 4.148,03 € HT

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture le 20 mai 2026
Et publication ou notification
Du 20 mai 2026

AR Prefecture

043-214300188-20260518-38_2026-DE
Reçu le 20/05/2026

Après discussion, le Conseil Municipal :

- Décide de suivre l'avis de la commission de travail concernant les appels d'offres dans le cadre de la consultation en procédure adaptée,
- Retient les entreprises mentionnées ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Maire à signer le marché et tout document nécessaire à la réalisation de cette opération.

VOTE		
Nombre de votants	15	
Nombre de suffrages exprimés	15	
POUR	14	
CONTRE	1	
ABSTENTION	0	Christophe AUBRY

Le Maire,
Alain ROBERT.

Les secrétaires,
Céline GIRE et Séverine BOUQUET.



AR Prefecture

043-214300188-20260518-38_2026-DE
Reçu le 20/05/2026

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BAINS**

Séance du 18 mai 2026

Nombre de membres :

Afférents au CM : 15
En exercice : 15
Présents : 15
Procurations : 0
Absents : 0
Votants : 15

Date de la convocation
Le 13 mai 2026

Date d'affichage
Le 20 mai 2026

Le 18 mai 2026 à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain ROBERT, Maire.

Présents : Ms - Mmes : Alain ROBERT - Roselyne BRIVES - Michel MARTIN - Céline GIRE - Christian SABY - Marie-France RAUST - Patrice BOIT - Karine BÉAL SUC - Séverine BOUQUET - Vincent ROCHE - Carine CHACORNAC - Barbara DA SILVA - Kévin PÉLISSE - Johan BRÉDOIRE - Christophe AUBRY.

Représenté : /

Absents : /

Secrétaires : Mmes Céline GIRE - Séverine BOUQUET.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de financement pour la construction de la Maison de Santé.

Le Conseil Municipal valide le projet présenté par M. le Maire.

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal les modalités du dispositif départemental « CAP 43 – Communes ». Dans ce cadre, la commune de BAINS pourrait solliciter un financement départemental pour le projet précédemment exposé.

Le plan de financement pourrait être le suivant :

Objet de la délibération

**Demande de financement
au titre du dispositif
départemental :
« CAP 43 – Communes »**

Nature des dépenses	Montant H.T. en €	Financements sollicités	Montant H.T. en €	%
Etudes préalable, maîtrise d'œuvre, AMO	66.913,75	Département CAP 43 - Communes	66.624,85	8,34
		Etat	299.971,61	37,55
		Région	249.963,03	31,29
Travaux	731.945,40	Commune Autofinancement	182.299,66	22,82
TOTAL	798.859,15	TOTAL	798.859,15	100,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve le projet présenté par M. le Maire concernant le projet de Construction d'une Maison de Santé,
- Sollicite une aide départementale à hauteur de 66.624,85 € dans le cadre du dispositif départemental « CAP 43 – Communes »,
- Autorise Monsieur le Maire à accomplir toutes les démarches administratives relatives à ce dossier et l'autorise à signer la convention relative à l'octroi de la subvention qui sera établie pour ce projet.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture le 20 mai 2026
Et publication ou notification
Du 20 mai 2026

AR Prefecture

043-214300188-20260518-39_2026-DE
Reçu le 20/05/2026

VOTE		
Nombre de votants	15	
Nombre de suffrages exprimés	15	
POUR	15	
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	

Le Maire,
Alain ROBERT.

Les secrétaires,
Céline GIRE et Séverine BOUQUET.



AR Prefecture

043-214300188-20260518-39_2026-DE
Reçu le 20/05/2026

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BAINS**

Séance du 18 mai 2026

Nombre de membres :

Afférents au CM : 15
En exercice : 15
Présents : 15
Procurations : 0
Absents : 0
Votants : 15

Date de la convocation
Le 13 mai 2026

Date d'affichage
Le 20 mai 2026

Le 18 mai 2026 à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain ROBERT, Maire.

Présents : Ms - Mmes : Alain ROBERT - Roselyne BRIVES - Michel MARTIN - Céline GIRE - Christian SABY - Marie-France RAUST - Patrice BOIT - Karine BÉAL SUC - Séverine BOUQUET - Vincent ROCHE - Carine CHACORNAC - Barbara DA SILVA - Kévin PÉLISSÉ - Johan BRÉDOIRE - Christophe AUBRY.

Représenté : /

Absents : /

Secrétaires : Mmes Céline GIRE - Séverine BOUQUET.

Prévue à l'article 1609 nonies C (IV) du Code Général des Impôts, la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) a pour rôle principal de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) ayant opté pour la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU).

Son travail contribue fortement à assurer l'équité financière entre les communes et l'EPCI, en apportant transparence et neutralité financière.

Objet de la délibération

CLECT : proposition de représentants

Par la délibération n°142_2026 du 28 avril 2026, visée par le contrôle de légalité en date du 30 avril 2026, le Conseil Communautaire a approuvé la création de la CLECT et a validé sa composition : un représentant titulaire et un représentant suppléant (les personnes désignées doivent obligatoirement être membres du Conseil Municipal) par commune membre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, désigne les représentant suivants pour siéger à la CLECT :

- Représentant Titulaire : Christian SABY
- Représentant Suppléant : Christophe AUBRY

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture le 20 mai 2026
Et publication ou notification
Du 20 mai 2026

VOTE		
Nombre de votants	15	
Nombre de suffrages exprimés	15	
POUR	15	
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	

Le Maire,
Alain ROBERT.



Les secrétaires,
Céline GIRE et Séverine BOUQUET.

(Handwritten signatures of Alain Robert, Céline Gire, and Séverine Bouquet over the official seal)

AR Prefecture

043-214300188-20260518-40_2026-DE
Reçu le 20/05/2026

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Haute-Loire

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BAINS**

Séance du 18 mai 2026

Nombre de membres :

Afférents au CM : 15
En exercice : 15
Présents : 15
Procurations : 0
Absents : 0
Votants : 15

Date de la convocation
Le 13 mai 2026

Date d'affichage
Le 20 mai 2026

Le 18 mai 2026 à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain ROBERT, Maire.

Présents : Ms - Mmes : Alain ROBERT - Roselyne BRIVES - Michel MARTIN - Céline GIRE - Christian SABY - Marie-France RAUST - Patrice BOIT - Karine BÉAL SUC - Séverine BOUQUET - Vincent ROCHE - Carine CHACORNAC - Barbara DA SILVA - Kévin PÉLISSÉ - Johan BRÉDOIRE - Christophe AUBRY.

Représenté : /

Absents : /

Secrétaires : Mmes Céline GIRE - Séverine BOUQUET.

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L.2321-2 et L.2123-12 à L.2123-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que dans les trois mois suivant son renouvellement, le conseil municipal doit délibérer sur le droit à la formation de ses membres qui consiste à déterminer annuellement les orientations et les crédits ouverts à ce titre,

Objet de la délibération

**Droit à la formation des
Élus municipaux**

Considérant que les frais de formation constituent une dépense obligatoire pour la commune,

Considérant que le montant prévisionnel des dépenses de formation des élus ne peut être inférieur à 2 % du montant total des indemnités de fonction qui peuvent être allouées aux membres du conseil municipal, sans que le montant réel des dépenses de formation ne puisse excéder 20 % du même montant,

Considérant que seuls les organismes ayant fait l'objet d'un agrément par le Ministère de l'intérieur sont habilités à dispenser des formations aux élus et donnent lieu à une prise en charge par la collectivité,

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture le 20 mai 2026
Et publication ou notification
Du 20 mai 2026

Décide que :

Les crédits affectés à la formation des élus s'élèvent à 2.000€, ce qui correspond à 3,9% du montant total des indemnités de fonctions des élus.

Les crédits non utilisés à la clôture de cet exercice seront intégralement reportés au budget de l'exercice suivant.

AR Prefecture

043-214300188-20260518-41_2026-DE Reçu le 20/05/2026

La formation des membres du conseil municipal sera axée autour de ces thématiques :

- Les fondamentaux du mandat,
- Politiques publiques et actions locales,
- Développement et Aménagement du territoire/Transition écologique,
- Communication,
- Finances/Fiscalité/Budget/Comptabilité,
- Management/Ressources Humaines.

Adopte à l'unanimité des membres présents.

VOTE		
Nombre de votants	15	
Nombre de suffrages exprimés	15	
POUR	15	
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	

Le Maire,
Alain ROBERT.

Les secrétaires,
Céline GIRE et Séverine BOUQUET.



A handwritten signature in black ink, likely belonging to Céline Gire, one of the secretaries.

A handwritten signature in black ink, likely belonging to Séverine Bouquet, the other secretary.

AR Prefecture

043-214300188-20260518-41_2026-DE
Reçu le 20/05/2026

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BAINS

Séance du 18 mai 2026

Nombre de membres :

Afférents au CM : 15
En exercice : 15
Présents : 15
Procurations : 0
Absents : 0
Votants : 15

Date de la convocation
Le 13 mai 2026

Date d'affichage
Le 20 mai 2026

Le 18 mai 2026 à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain ROBERT, Maire.

Présents : Ms - Mmes : Alain ROBERT - Roselyne BRIVES - Michel MARTIN - Céline GIRE - Christian SABY - Marie-France RAUST - Patrice BOIT - Karine BÉAL SUC - Séverine BOUQUET - Vincent ROCHE - Carine CHACORNAC - Barbara DA SILVA - Kévin PÉLISSE - Johan BRÉDOIRE - Christophe AUBRY.

Représenté : /

Absents : /

Secrétaires : Mmes Céline GIRE - Séverine BOUQUET.

Objet de la délibération

Personnel :
Création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2^{ème} classe

M. le Maire rappelle que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services et de modifier le tableau des effectifs.

M. le Maire propose de créer un emploi permanent d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe pour :

- assister le personnel enseignant à l'accueil, l'animation et l'hygiène des très jeunes enfants.

- assurer le ménage des locaux de l'école publique des Cèdres et des divers bâtiments communaux.

- encadrer les enfants lors du temps de restauration scolaire et service des repas à la cantine municipale.

Le temps de travail est fixé à 31,65 heures hebdomadaires.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de créer l'emploi décrit ci-dessus et par conséquent de rectifier le tableau des effectifs.

Après cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, sur proposition de M. le Maire, décide de :

- Créer un emploi relevant du grade d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2^{ème} classe à raison de 31,65 heures hebdomadaires, à compter du 1^{er} juillet 2026 ;
- Modifier en conséquence le tableau des effectifs ;
- Inscrire les crédits prévus à cet effet au budget.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture le 20 mai 2026
Et publication ou notification
Du 20 mai 2026

VOTE		
Nombre de votants	15	
Nombre de suffrages exprimés	15	
POUR	15	
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	

Le Maire,
Alain ROBERT.



Les secrétaires,
Céline GIRE et Séverine BOUQUET.

AR Prefecture

043-214300188-20260518-42_2026-DE
Reçu le 20/05/2026

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BAINS**

Séance du 18 mai 2026

Nombre de membres :

Afférents au CM : 15
En exercice : 15
Présents : 15
Procurations : 0
Absents : 0
Votants : 15

Date de la convocation
Le 13 mai 2026

Date d'affichage
Le 20 mai 2026

Le 18 mai 2026 à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain ROBERT, Maire.

Présents : Ms - Mmes : Alain ROBERT - Roselyne BRIVES - Michel MARTIN - Céline GIRE - Christian SABY - Marie-France RAUST - Patrice BOIT - Karine BÉAL SUC - Séverine BOUQUET - Vincent ROCHE - Carine CHACORNAC - Barbara DA SILVA - Kévin PÉLISSE - Johan BRÉDOIRE - Christophe AUBRY.

Représenté : /

Absents : /

Secrétaires : Mmes Céline GIRE - Séverine BOUQUET.

Objet de la délibération

**Jurés d'assises au titre de
l'année 2027 :
Tirage au sort**

Vu les articles 255 et suivants et A.36-13 (9) du Code de procédure pénale ;

Vu l'arrêté préfectoral DCL/BRE n°2026-37 en date du 04 mai 2026 portant répartition des jurés par commune ou communes regroupées, en vue de l'établissement de la liste annuelle départementale du jury d'assises de la Haute-Loire pour l'année 2027 ;

Considérant que selon l'arrêté visé ci-dessus, la commune de Bains doit fournir 3 noms tirés au sort publiquement à partir de la liste électorale générale parmi les personnes âgés de plus de 23 ans ;

Après avoir choisi la 2^{ème} procédure, le tirage au sort est le suivant :

- * Mme PELLISSIER Colette épouse SOUCHON née le 15/03/1962 ;
- * Mme CLEAUD Edith épouse FOURNIER née le 26/02/1943 ;
- * Mme LONJON Marlène épouse VIGOUROUX née le 10/09/1978.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture le 20 mai 2026
Et publication ou notification
Du 20 mai 2026

VOTE		
Nombre de votants	15	
Nombre de suffrages exprimés	15	
POUR	15	
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	

Le Maire,
Alain ROBERT.



Les secrétaires,
Céline GIRE et Séverine BOUQUET.

AR Prefecture

043-214300188-20260518-43_2026-DE
Reçu le 20/05/2026